



FLEURANCE

RECENSEMENT CITOYEN

- concerne les français, filles et garçons âgés de 16 ans
- permet de les enregistrer pour convocation à la journée défense et citoyenneté
- l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique
- la démarche doit être faite **par le recensé ou l'un de ses parents** au lieu de domicile

Pièces à fournir :

- Livret de famille des parents (**OBLIGATOIRE**)
- CNI ou passeport du recensé lorsque l'un des parents n'est pas né en France

Renseignements complémentaires

Nom et prénom du recensé :

Fils/Fille de (Noms/Prénoms des parents) :

et de :

Nationalité père : Nationalité mère :

Adresse :

.....

☎ Fixe : ☎ Mobile :

Diplôme obtenu :

Situation scolaire :

Collégien (ne) Lycéen(ne) Apprenti Autre :

Classe actuelle :

Seconde Première Autre :

Spécialité :

Veuillez-préciser la personne qui viendra récupérer et signer l'attestation de recensement :

le recensé la mère le père

Fleurance, le

Signature du recensé ou de l'un de ses parents